



Association des Plaisanciers et Riverains d'Illien  
Mairie de Ploumoguier  
29810 Ploumoguier

Ploumoguier le 10 avril 2018



mailto:[illienapri.ca@gmail.com](mailto:illienapri.ca@gmail.com)



<http://www.apri29.com/>



06.82.88.81.94

### Compte-rendu de l'assemblée générale 2018 de l'APRI

Participants :

Jacques Lacour	Jean-luc Neutrelers	Jean-Seb jézégou
Joël Gard	Nelly Seys	Christian Mulot
Nicolas Dufil		

Absents excusés

Malick Cidère	T. de la VilleMarqué	
---------------	----------------------	--

L'assemblée générale 2018 a eu lieu le :

**lundi 26 mars 2018**

dans la salle municipale Océane  
de 18h00 à 20h00

La réunion a débuté à 18h00 par l'accueil des adhérents et leur émargement de la feuille de présence. Etaient présents 33 adhérents, (31 plaisanciers et 2 riverains). Huit adhérents ont été excusés. Le quorum étant atteint, tous les votes de l'assemblée ont pu être validés. Ils l'ont été à mains levées avec l'accord de l'assemblée. Ensuite les riverains et plaisanciers se sont acquittés de leur cotisation, dans le cas où cela ne l'aurait pas encore été fait.

L'occasion a été donnée aux plaisanciers de fournir dans la mesure du possible leur attestation d'assurance, de valider leurs cordonnées, et les références de leur bateau.

L'assemblée générale ordinaire a été ouverte officiellement par le président Jacques

Lacour.

L'ordre du jour :

- 18 h 30 : ouverture de l'assemblée générale ordinaire,
  - ✚ présentation des membres du CA 2017,
  - ✚ bilan moral 2017,
  - ✚ bilan saison 2017,
  - ✚ validation saison 2017,
  - ✚ saison 2018,
  - ✚ élection des représentants au CA 2018,
  - ✚ divers
- 20 h 30 : clôture de l'Assemblée Générale
  - « Pot de l'amitié »

✚ Présentation du CA 2017 :

Les membres du CA 2017 se sont présentés successivement en commençant par le président, Jacques Lacour (plaisancier), puis le vice-président, responsable du plan d'eau et du matériel Jean-Luc Neutelers (plaisancier), le trésorier Joël Gard (plaisancier), le responsable animations Jean-Seb Jézégou (plaisancier), la secrétaire Nelly Seys (riverain), le responsable adjoint du plan d'eau et du matériel Yves Poitelon (plaisancier), Christian Mulot, adjoint aux animations et membre, Nicolas Dufil, membre et responsable du site web de l'APRI. Malick Cidère, responsable adjoint plongées et plongeur, et Thibaud de la Villemarqué, membre, excusés et présentés par le président.

✚ Bilan moral saison 2017 : présentation faite par le président Jacques Lacour.

- Au niveau organisation de la saison 2017 tout s'est déroulé normalement.
- Les vérifications de mouillage se sont relativement bien passées.
- Le président a présenté un reportage photos retraçant les différentes fortunes de mer qui ont émaillé la saison 2017 mais également les moments de convivialité qui ont égayé l'été 2017 comme les Apriritifs, le concours de pêche et le nettoyage de la plage d'Illien, suivi d'une collation offerte par la mairie de Ploumoguier.

✚ Bilan saison 2017:

a) Evolution du nombre des adhérents :

Deux mouillages n'ont pas été utilisés. Le nombre d'adhérent a légèrement augmenté entre 2016 et 2017 en partie grâce à une

augmentation de riverain. Cela nous donne un pourcentage de 85% de plaisanciers et 15% de riverains. Il y a eu une entrée de 5 riverains et 2 sorties de plaisanciers.

b) Matériel (2017)

Nous disposons de :

- 2 remorques de mise à l'eau (utilisables par les adhérents de l'APRI dans un rayon de 3 à 4 km).
- 1 moteur (Mercury ; le deuxième moteur ayant été volé)
- 2 parachutes (1 tonne et 2 tonnes),
- Matériel de plongée (3 bouteilles, 2 Stab, 2 détendeurs),
- 2 tableaux d'affichage (en haut et en milieu de cale),
- Coffrages pour blocs (200, 400 et 800 kg),
- 4 bouées de délimitation de plan d'eau,
- 1 « sécu » 12, et une barge en alu « Marsu »
- 10 blocs de mouillage en réserve (1,6 tonne),
- 2 gilets de sauvetage,

c. Nouveaux adhérents

- Sonia Neuilly (avec bateau)
- Jean-Luc Leroux (riverain)
- Florence Jézégou (riverain)
- Marcel Belec (riverain)
- André Le Bras (riverain)

d. Bilan financier 2017 :

i. Redevance domaniale 2017

La taxe domaniale 2017 demandée par les services de l'état a été de 3384 euros. La somme de 3221,04 € a été récoltée auprès des plaisanciers d'où un déficit de 162,96 €. Ce déficit a été comblé grâce à l'épargne redevance domaniale des années précédentes. Il a été rappelé que la redevance domaniale, répartie en fonction de la taille du bateau, était de 16,00 € par

mètre linéaire. Il en sera de même pour 2018. Par contre on peut s'attendre à une augmentation sensible de cette taxe pour 2019 aux dires du service compétent.

Les finances 2017 de l'APRI sont déficitaires de 364 euros au 31 décembre 2017. (Annexe 1)

e. Approbation des comptes 2017

L'assemblée a voté à la majorité le bilan financier 2017.

( 41 votants, 41 pour)

✚ Saison 2018

a) Accueil des nouveaux adhérents:

1. Sonia Neuilly ( plaisanciers en cours de saison 2017)
2. François Petton (plaisancier)
3. Patrice Piriou (plaisancier)
4. Danielle Barbotin (riverain)
5. David Hélies (riverain)
6. Arnaud LeGoff(plaisancier)
7. Dominique Leroux (riverain)

b) Plan d'eau

1. Le président a présenté le projet de plan d'eau 2018 avec les différents travaux prévus. Hors mis les vérifications de chaînes, il est prévu de changer plusieurs chaînes et de mettre une petite bouée à chaque bloc vérifié afin de faciliter le repérage. (Annexe 2)
2. Plusieurs dates ont été avancées pour le Marsu et la mise en place des bouées d'été :
  - Avant le 1er avril : pose du Marsu chez Jean-Jacques, travaux sur le Marsu (antifouling, réparation...) et pose des blocs de mouillage sur la plage.
  - Entre le 1er et le 17 avril: Mise à l'eau du Marsu.
  - Le 25 avril: mise en place des blocs de mouillage.
  - Mise en place des bouées d'été
    - Mercredi 18 avril après-midi.
    - Samedi 21 avril au matin.
    - Samedi 28 avril au matin.

c) Le matériel :

Le matériel a été présenté par Jacques Lacour avec l'approbation de Jean-Luc Neutrelers

Nous disposons de :

- 2 remorques de mise à l'eau (utilisables par les adhérents de l'APRI dans un rayon de 3 à 4 km).
- 2 moteurs (Mercury et Yamaha). Il a été signalé que suite au vol d'un moteur en 2017, le CA de l'apri a décidé d'acheter le moteur que Jacques lacour a gracieusement prêté pour la saison 2017 au prix de 250 euros.
- 2 parachutes (1 tonne et 2 tonnes),
- Matériel de plongée (3 bouteilles, 2 Stab, 2 détendeurs),
- 2 tableaux d'affichage (en haut et en milieu de cale),
- Coffrages pour blocs (200, 400 et 800 kg),
- 4 bouées de délimitation de plan d'eau,
- 1 « sécu » 12, et une barge en alu « Marsu »
- 10 blocs de mouillage en réserve (1,6 tonne), et depuis décembre 2017: 2 de 380kg, 3 de 500kg, 1 de 700kg et 1 de 800 kg
- 2 gilets de sauvetage,

- Ensuite le président Jacques Lacour a confirmé la participation unique de 20 euros pour tout nouvel adhérent plaisancier, comme l'ont déjà fait les adhérents précédemment, afin de diminuer pour l'association, le coût d'achat et d'entretien du Marsu, nouveau matériel, qui permet de vérifier et mettre en place des lignes de mouillage en toute sécurité. Cette participation a été voté lors l'assemblée générale ordinaire de 2014. Il a été rappelé également la gratuité de toutes les interventions sur le plan d'eau pour les plaisanciers (sur d'autres plans d'eau, ces interventions sont payantes), n'engageant pas de fait la responsabilité de l'Apri en cas de défaillance du mouillage. Il a été rappelé que la présence du plaisancier sur le plan d'eau le jour de la manutention, ou de son représentant, est obligatoire.

Il est rappelé que chaque plaisancier est en droit de prendre un plongeur professionnel à ses frais pour faire la vérification de son mouillage et donc avoir ainsi une garantie. Mais dans ce cas il faut également la présence d'un plongeur de l'Apri car l'association a la gestion du plan d'eau.

d) Tarifs 2018 pour le plan d'eau :

- Les tarifs de 2017 ont été reconduits pour 2018 en grande majorité à l'exception de la gestion annuelle d'un mouillage, et des travaux faits sur un mouillage en l'absence du plaisancier concerné qui passent de 15 à 20 €. De plus il a été créé un rubrique recherche de mouillage à la hauteur de 20 € lors de la disparition de bouée signalant le mouillage.
- Les tarifs 2017 pour les consommables ont été reconduits pour 2018. Ceux-ci peuvent être réactualisés en fonction de la réception de factures de fournisseurs.
- Le prochain conseil d'administration avisera sur le maintien ou non des tarifs.
- Il a été précisé également que tout règlement doit se faire impérativement par chèque, quel que soit son montant.

e) Animations 2018 :

- Visite du parc marin le 23 mars 2018
- Pérennisation des Apri'ritifs. Comme l'année dernière et si accord de la mairie de Ploumoguier, cela se passera un dimanche par mois de juin à septembre:  
(les dimanches 3 juin, 8 juillet, 12 Août et 9 septembre)
- Nettoyage de la plage d'Illien : Le dimanche 3 juin 2018.
- Concours de pêche : Les dimanches 8 juillet et 12 août 2018.
- Repas de fin saison de l'association à prévoir.

f. Election des représentants au conseil d'administration.

- Le tiers sortant 2017 est composé de Jacques Lacour, Nelly Seys et Malick Cidère. Ce dernier, malgré son absence excusé, avait prévenu de sa volonté de se représenter auprès du président Jacques Lacour.
- Devant l'absence de nouvelles candidatures, les trois adhérents du tiers sortant ont été réélus à l'unanimité.

- L'assemblée a validé la nouvelle composition du conseil d'administration par un vote à mains levées : «41 votants, 41 pour.

g. Questions/réponses : Absence de questions.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 20h00.

Un pot de l'amitié a été servi aux adhérents à la suite de cette assemblée avec au tout début la projection du film tourné par Jean-Luc Leroux lors de différentes plongées.

Le président

La secrétaire



Nelly Syes



Jacques Lacour

## Annexe 1

Libellé	Recettes	Dépenses	Total
<b>Reports 2016 (dont 453€ sur livret)</b>			<b>7 186 €</b>
<b>Adhérents</b>			<b>1 425 €</b>
Cotisations	1 425 €		1 425 €
<b>Dons</b>			<b>-100 €</b>
SNSM		100 €	-100 €
<b>Plan d'eau</b>			<b>-865 €</b>
Services	30 €	93 €	-63 €
Plongées	80 €	517 €	-437 €
Matériel (remorques)	36 €	83 €	-47 €
Marsu		303 €	-303 €
Fournitures	1 737 €	1 752 €	-15 €
<b>Taxe domaniale</b>			<b>-163 €</b>
	3 221 €	3 384 €	-163 €
<b>Fonctionnement</b>			<b>-661 €</b>
Assurance, Loyers		356 €	-356 €
Boissons (AG, réunion CA)		192 €	-192 €
Administratif (affranchissements, site internet, papeterie)		151 €	-151 €
Animations (Apriritifs)	165 €	127 €	38 €
<b>Exercice 2017</b>			<b>-364 €</b>
<b>Disponibilité au 31 /12/2017 (dont 690€ sur livret)</b>			<b>6 822 €</b>



## Annexe 2

Plan simplifié												
<b>I</b>	1	2	3	4	5						5	10,69 7,60 moy. 8,97
	<b>Visiteur</b>	Cidère M. BRE 68880 7,60 m	Chevillotte F. BR C63689 8,48 m	Bridot T. BR A080395 10,69 m	Cam M. BR 842293 9,10 m							
<b>H</b>		1	2	4	3						3	6,38 6,10 m moy. 6,20
			Amis G. BR F45206 6,10 m	Lacour J. BR B64323 6,38 m	Le Hir F. BR 52694552 6,13 m							
<b>G</b>	1	2	3	4	5						5	5,45 5,20 moy. 5,33
	<b>MARSU</b>	Le Goff A.	Le Bras M. BR 386477 5,20 m	Le Gac J. BR 385788 5,45 m	Mazé G. BR D89741 6,05 m							
<b>F</b>	1	2	3	4	5	6	7				7	6,00 4,90 moy. 5,50
	Gard J. BR 534590 5,45 m	Pondaven F. BR 853138 6,45 m	Picot P. BR 690804 6,00 m	de La Villemarqué GY B80422 4,90 m	Goarzin C. BR559511 5,30 m	Jezegou JS BR 242558 5,85 m	Moutte M. BR 558288 4,5 m					
<b>E</b>	1	2	3	4	5	6					6	5,05 4,50 moy. 4,82
	Neutelers JL BR C41414 5,00 m	Mulot C. BR 293502 5,01 m	Jézéquel R. BR 572414 4,50 m	Le Gleau R. BR 545722 4,50 m	Gugon H. BR 827892 5,05 m	Dufil N. BR 158298 4,86 m						
<b>D</b>	6	1	2	3	4	5					5	5,09 4,50 moy. 4,76
	Piriou BR197275 4,90 m		Legrand Y. BR 558530 4,50 m	Seys B. BR 114632 5,09 m	Merrouz C. BR 545984 4,69 m	Le Page A. BR 204322 4,62 m						
<b>C</b>	6	1	2	3	4	5					6	4,80 3,90 moy. 4,42
	Petton F. BR798411 4,71 m	Poitelon Y. AC 886891 4,45 m	Héliès A. BR 208913 4,50 m	Rolland JP BR C36347 4,80 m	Neuilly S. BR 492658 4,15 m	Kervella A. BR 603124 3,90 m						
<b>B</b>	1	2	3	4	5	6					6	4,70 3,99 moy. 4,29
	Desirand F. BR C46205 4,70 m	Cloarec Y. BR 637927 3,99 m	Doaré A. BR 386335 4,33 m	Renaudin C. BR299958 3,65 m	Merrouz R. BR A37299 4,20 m	Debord D. BR 732647 4,23 m						
											43	
Edition du 01/03/2018												
		Statut plais.	Visiteur	Titulaire	Saisonnier	Provisoire						
		Statut mouillage	Titularisé	Visiteur	A CRÉER							